

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

**OBJET : Budget principal, budgets annexes de l'eau potable et parcs de stationnement
Vote du budget primitif de l'exercice 2015**

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 2 décembre 2014, le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour 2015.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2015 soumis à votre adoption. La note de présentation, ci-jointe, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

* * * * *

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'eau potable,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 2 décembre 2014,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2015 du budget principal et des budgets annexes présenté par le Maire, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2015 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le **budget principal**, pour l'exercice 2015, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	35 788 400 €	38 888 400 €	11 802 000 €	8 702 000 €
Opérations d'ordre	3 100 000 €	0 €	0 €	3 100 000 €
TOTAL	38 888 400 €	38 888 400 €	11 802 000 €	11 802 000 €

Le budget annexe du **service de l'Eau Potable**, pour l'exercice 2015, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 974 000 €	3 525 000 €	2 286 000 €	1 735 000 €
Opérations d'ordre	595 000 €	44 000 €	44 000 €	595 000 €
TOTAL	3 569 000 €	3 569 000 €	2 330 000 €	2 330 000 €

Le budget annexe **Parcs de stationnement** pour l'exercice 2015, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	284 000 €	334 000 €	182 000 €	132 000 €
Opérations d'ordre	140 000 €	90 000 €	90 000 €	140 000 €
TOTAL	424 000 €	424 000 €	272 000 €	272 000 €

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 29 janvier 2015

n° 1

page 3/3

POUR: 31 (28+3 pouvoirs)

CONTRE: 0

ABSENTION: 8 (6+2 pouvoirs)

(Michel GUERIN, Françoise MERY, Gilles MICHAUD, Yvon GANIVELLE, Katherine WEINLAND, Dominique PESNOT-PIN, Laure BRARD, Myriam Métais)

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous préfecture, le 4/02/2015

Publié au siège de la mairie, le 2/02/2015

n° 431

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER